

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
LUNEVILLE NORD

Commune de CREVIC
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 49/2024
DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 octobre à 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Crévic** se sont réunis à la Mairie de Crévic après convocation légale sous la présidence de Madame Chantal DIDIER, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice14
Présents..... : 08
Votants..... 12

Présents :

MOUCHOT Éric, THOMASSIN Stéphanie, BOURGON Alexandre, POTIER Philippe, GEORGE Philippe, LACOUR Michel, LAVETTI Bruno, DIDIER Chantal

Absents ayant donné pouvoir :

MONIN Vanessa donne pouvoir THOMASSIN Stéphanie
BRYER Francis donne pouvoir à LAVETTI Bruno
ROUNG Agnès donne pouvoir à DIDIER Chantal
CAZE Priscillia donne pouvoir à MOUCHOT Éric

Absent non excusé :

DORMOI Allan et THOMAS-DAUPHIN Noémie

**1. OBJET : Choix du
maintien ou non de la
zone 2AU du PLU**

Madame THOMASSIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.


La commune de Crévic dispose d'une zone 2AU (à urbaniser fermée) validée par son PLU approuvé le 22 octobre 2019. La commune, au travers de son droit de préemption, a acquis 3 petits terrains situés au Nord de la zone concernée. L'article L.151-31 du Code de l'Urbanisme précise qu'une zone AU fermée reprend automatiquement un caractère agricole ou naturel si elle n'a pas été transformée en zone U ou 1AU dans un délai de 6 ans à compter de la date d'approbation du PLU.

Trois choix s'offrent à la Commune :

- ne rien faire, dès lors la zone ne sera plus urbanisable dans un peu plus d'un an
- reclasser la zone en 1AU par le biais d'une procédure de modification qui doit être approuvée avant le 22 octobre 2025
- classer les terrains dont la Commune est propriétaire, ainsi que ceux situés entre la limite urbanisée actuelle et le foncier communal en zone urbaine au travers d'une modification.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de reclasser la zone 2AU en zone 1AU du PLU.

La secrétaire de séance
S. THOMASSIN


Pour copie conforme
Le Maire
Chantal DIDIER

Chantal DIDIER

